

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2884

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi
relatif à la croissance et la transformation des entreprises

ARTICLE 72

I. – À l'alinéa 159, substituer à la première occurrence du mot :

« les »

les mots :

« toutes les occurrences des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« remplacés »

le mot :

« remplacées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.